

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 MAI 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REALIZZAZIONE DI STUDI MULTIMODALI PER NOVE
INFRASTRUTTURE DI TRASPORTO TRÀ CERVIONI È U
VISCUVATU
RÉALISATION D'ÉTUDES MULTIMODALES POUR DE
NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
ENTRE CERVIONI ET U VISCUVATU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu.

Le Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transports (SRIT), volet transport du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), prévoit en effet dans son axe stratégique n°7 une extension du réseau ferré dans la plaine orientale. Cette extension est à étudier en regard des projets routiers sur l'ex-RT10.

I – L'EX-RT10 ENTRE U VISCUVATU ET A PENTA DI CASINCA

La Plaine Orientale constitue le prolongement naturel de l'agglomération du « Grand Bastia » au Sud du Golu. Elle connaît une croissance urbaine importante, qui fait de l'ex-route territoriale n°10 entre Bunifaziu et U Viscuvatu l'un des axes structurants majeurs du réseau routier territorial.

Aujourd'hui, avec un trafic moyen journalier annuel de plus 17 000 véhicules par jour tous sens confondus au Nord de A Penta di Casinca, en constante augmentation depuis 20 ans (2% annuels), le tronçon de l'ex-RT10 entre A Penta di Casinca et U Viscuvatu est saturé.

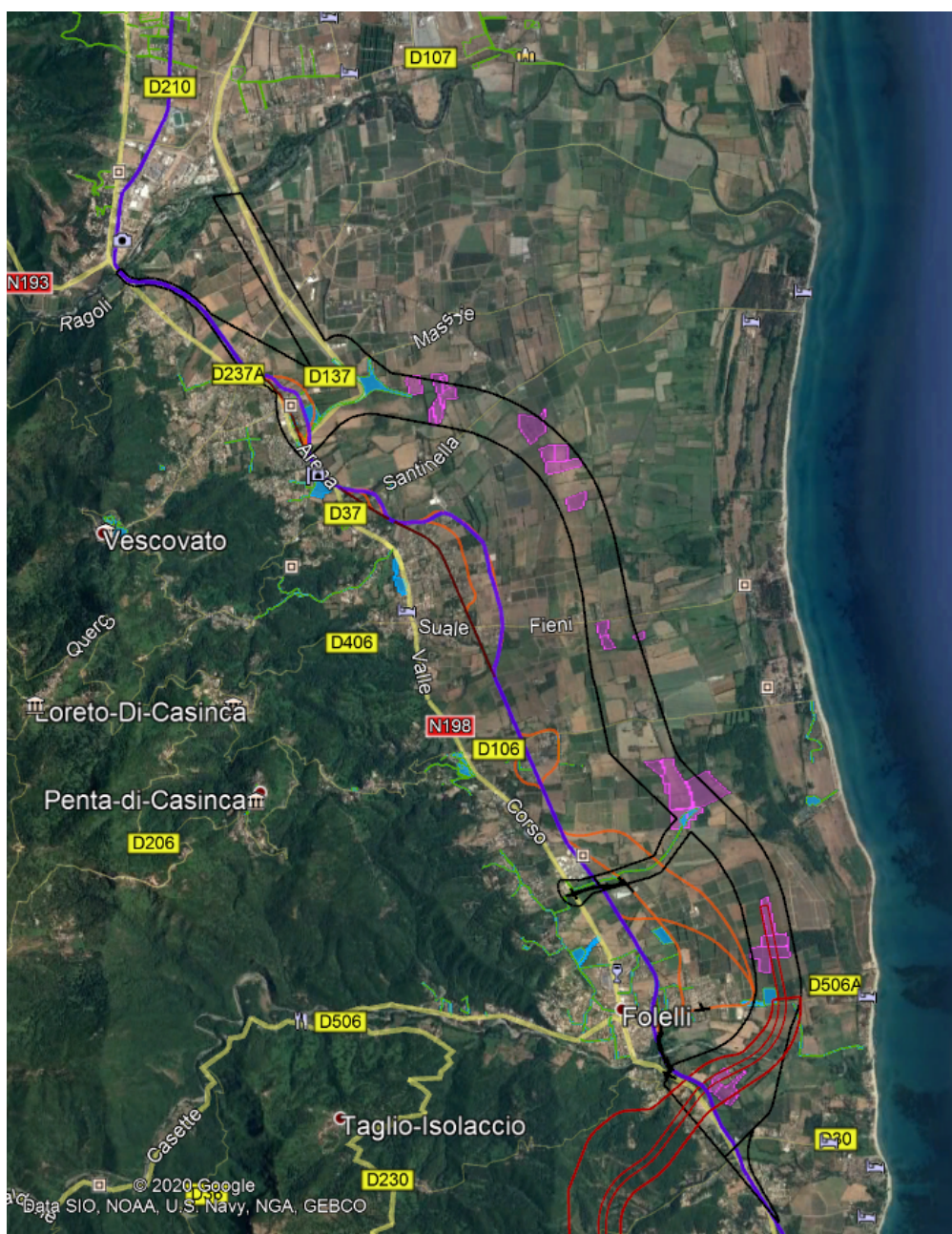
Sur l'ensemble de ce tronçon, l'ex-RT10 combine toutes les fonctions, de la voie structurante en passant par la desserte locale jusqu'à la voie d'accès à la parcelle.

C'est pourquoi le SRIT préconise (cf axe stratégique n°3) comme objectif final pour l'ex- RT10 « la création d'une voie nouvelle au Sud de U Viscuvatu », celle-ci devant venir « en complément de la future voie ferrée ».

Consciente de cette situation, l'ex-Collectivité territoriale de Corse puis la Collectivité de Corse ont mené des études routières, qui se sont concrétisées par la réalisation de la déviation des agglomérations de U Borgu, Lucciana et U Viscuvatu, ouverte en 2014, d'une part et par le lancement des études pour prolonger cette voie nouvelle sur 10 km jusqu'à se raccorder à l'ex-RT10 sur la commune de Tagliu è Isulacciu, d'autre part. Un fuseau d'étude a été réservé dès 2004, et intégré dans les PLU des communes traversées.

Parallèlement, une politique de constitution de réserves foncières a été menée par la Collectivité via la SAFER Corse concernant 110 hectares de terrains situés dans le fuseau d'études ou à proximité (en rose dans le plan ci-dessous). Cette politique de constitution de réserves foncières est toujours active, l'Assemblée de Corse ayant

renouvelé pour une durée de 5 ans par avenant le 26 octobre 2022 la convention avec la SAFER.



Fuseau d'étude de 2004 entre U Viscuvatu et A Penta di Casinca

II – L'EX-RT10 ENTRE A PENTA DI CASINCA ET CERVIONI :

En parallèle de l'avancement des projets de tronçons routiers entre U Borgu et U Viscuvatu d'une part et entre U Viscuvatu et Tagliu è Isulacciu d'autre part, l'ex-Collectivité territoriale de Corse s'est intéressée à la possibilité de doubler à long terme l'ex-RT10 entre Tagliu è Isulacciu et Cervioni.

En effet, si la situation est moins tendue sur l'ex-RT entre Tagliu è Isulacciu et Cervioni

avec un trafic moyen journalier annuel de près de 11 000 véhicules par jour tous sens confondus, elle reste néanmoins préoccupante au giratoire entre l'ex-RT10 et l'ex-RD71 à Prunete, avec une croissance de trafic marquée (taux de croissance moyen annuel de 2,1%) et les mêmes problématiques qu'entre U Viscuvatu et Tagliu è Isulacciu :

- Une urbanisation qui se développe le long de l'ex-RT10 ;
- Un maillage insuffisant du réseau secondaire.

L'ex-Collectivité territoriale de Corse a donc réservé un fuseau d'étude en 2009, suivant un arrêté de prise en considération de mise à l'étude en date du 6 novembre 2009.



Fuseau d'étude de 2009 entre A Penta di Casinca et Cervioni

III - LA REPRISE DES ETUDES - DEFINITION D'UN PREMIER PROGRAMME

Les projets routiers et ferroviaires n'ont pas été étudiés jusqu'à présent de façon concomitante.

Aussi, conformément à la stratégie définie dans l'axe 3 du SRIT, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conduire des études préliminaires avec une vision globale des différents modes de déplacement tout en respectant les objectifs du PADDUC.

Le programme pluriannuel des investissements 2026-2030 (PPI) approuvé en juillet 2025, a bien intégré la reprise de ces études dès 2026.

La création de nouvelles infrastructures de transport entre U Viscuvatu et Cervioni devra donc :

- viser un objectif raisonné de fluidification des déplacements par la route, et non une augmentation massive de la capacité routière ;
- être phasée avec le développement du train et des autres modes de transport en plaine orientale et une transformation de l'ex-RT10 en une desserte purement locale et apaisée.
- être accompagnée de mesures fortes pour contenir le développement de l'urbanisation autour de la nouvelle infrastructure routière, et donc la préservation des espaces stratégiques agricoles et des enjeux environnementaux ;
- être finançable par la Collectivité de Corse. Des nouvelles pistes de financement doivent être explorées dès les études préliminaires.

Cette nouvelle infrastructure devra être étudiée en partenariat avec les autres collectivités, les différents acteurs publics et économiques ainsi que la population. Un large recours à la concertation sera en conséquence prévu dès les études préliminaires.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de pérenniser et d'adapter les fuseaux d'études actuels entre U Viscuvatu et Cervioni pour de nouveaux modes éventuels de déplacement, afin de favoriser la multimodalité.

En conclusion, il est proposé :

D'APPROUVER le programme des études relatives au développement multimodal de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu,

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'arrêté de prise en considération de la mise à l'étude du projet multimodal entre Cervioni et U Viscuvatu en adaptant les 2 fuseaux actuels pour une durée de 10 ans.

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir des parcelles par des actes passés en la forme administrative ou notariés, en vue de réserves foncières.

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdits actes ou à donner délégation de signature à l'effet de signer les mêmes actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.